



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1225

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2018, adoptait le règlement suivant :

« Règlement 1225 concernant la prévention des incendies »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau du soussigné à l'hôtel de ville situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 19 septembre 2018

Le greffier adjoint,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA